

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 237)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par

M. Mignola, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Elimas, Mme Gallerneau, M. Hammouche
et M. Isaac-Sibille

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juin 2018, un rapport étudiant la possibilité et l'opportunité de régionaliser la médecine du travail.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande qu'un rapport soit remis au Parlement, étudiant la possibilité et l'opportunité de régionaliser la médecine du travail, afin notamment d'adapter les Services de Santé au Travail Interentreprises parallèlement aux évolutions récentes de leurs interlocuteurs (direct, Carsat,...) et de simplifier la structuration des organismes par économie.